

dans son district, sauf la ville, venait en contrebande de Gaspé, qu'il en avait informé le trésorier provincial, et qu'il lui était impossible de faire cesser cet état de choses et à cause de l'insuffisance de son personnel. *Vide* annexe No. 2.

Ma visite suivante fut pour le percepteur de Dalhousie qui m'informa que la contrebande se faisait constamment en petit entre le district de Gaspé et celui de sa circonscription. Il me cita plusieurs cas de contrebande, entr'autres l'un d'un tonneau d'eau-de-vie, un autre de deux barils de rhum et de quatre boîtes de tabac, divers autres de caisses de spiritueux que l'on avait introduits sur le territoire du Nouveau-Brunswick en fraude de la douane :—comme il était sans moyen d'arrêter ce commerce, il n'avait fait aucune saisie. Il ajouta qu'il surveillait en ce moment un convoi de 10 caisses de genièvre qu'on lui avait dit devoir arriver sur la glace de Carleton. Il m'informa de plus qu'il croyait qu'on introduisait aussi, en grand, de marchandises des ports francs dans les chantiers sans payer aucun droit :—suivant lui, les douaniers n'exerçaient pas assez de vigilance, les limites des ports francs devraient être réduites et il faudrait un officier chargé de l'inspection de tout le district et des îles. La lettre qu'il m'a écrite depuis est intéressante et dénote un fonctionnaire des plus intelligents. Annexe No. 3.

Le lendemain je vis le percepteur de Campbelltown, le port le plus à l'ouest du Nouveau-Brunswick, et j'appris de lui qu'il n'y avait que peu ou point de contrebande entre son district et Gaspé. Il avait cependant su que dans une occasion on avait débarqué sur la rive Canadienne de la Restigouche, frontière entre les deux provinces, deux barils de spiritueux afin de les traverser ensuite sur l'autre rive en fraude de la douane : ce qu'il suppose avoir été fait sans qu'il en ait eu connaissance. Il ajouta que la contrebande qui pouvait se faire n'avait trait qu'aux spiritueux.

Avant de laisser le Nouveau-Brunswick, j'écrivis aux percepteurs de Caraquet, de Shippegan, de Shediac, de Richibouctou et de St. Jean que je ne crus pas nécessaire de visiter : je ne reçus de réponse que des deux derniers ; *vide* lettres Nos 4 et 5.

Après un mûr examen, j'en suis venu à la conclusion que la contrebande entre le port franc de Gaspé et la province voisine se fait sur une grande échelle. À part les renseignements dont je viens de parler, je fus informé à Québec, avant mon voyage, par un jeune homme respectable de la Baie des Chaleurs qu'il avait vu assez souvent mettre à bord d'une barque de pêcheurs à New Carlisle un tonneau de genièvre qui partait de suite pour la rive voisine du Nouveau-Brunswick. Le sénéchal du comté informa le douanier de Carleton, M. Mann (de qui je le tiens) qu'il y avait une barque de pêcheurs chargée de barils et de caisses de spiritueux et d'autres marchandises qui faisait voile régulièrement de New-Carlisle ou de Passébiae une fois la semaine pour la rive du Nouveau-Brunswick, et que l'on changeait quelquefois ses agrès pour détourner l'attention. Pendant mon séjour à Dalhousie, l'hôtelier (qui ignorait ma mission) me dit qu'il devait aller sous peu en Canada chercher un tonneau d'eau de vie qu'il devait apporter de nuit.

Je ne ferai aucune recommandation dans ce rapport pour faire cesser cet état de choses, n'ayant eu ni le temps d'analyser les renseignements, ni celui de mettre de l'ordre dans mes idées sur le sujet ; mais j'en ai vu et entendu assez pour me convaincre qu'il y a abus du port franc, que la contrebande se pratique dans le Nouveau-Brunswick et le Canada par le St. Laurent, que l'on a toutes les facilités de se livrer à ce commerce illicite, et qu'il est temps d'y mettre fin. L'introduction de quelques changements dans le personnel des douanes et le mode d'exécution des devoirs des douaniers suffirait, dans mon humble opinion, en grande partie à atteindre ce but.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé),

H. KAVANAGH

R. S. M. Bouchette, écr.,
Commissaire des douanes à
Québec.